Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901060-20251219-202547-DE

COMMUNE DE LANDRÉVARZEC

KUMUN LANDREVARZEG

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2025

Nombre de membres :	
En exercice :	19
Présents :	15
Absents excusés :	2
Absent :	2
Procurations:	2

L'an deux mil vingt-cinq, le dix neuf décembre, à vingt heures, le Conseil municipal, de Landrévarzec, régulièrement convoqué le 12 décembre, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul BOEDEC, Maire.

Présents :
Paul BOEDEC, Morgane COLLEOC, Dominique COLLOCH, Stéphane RIOU, Sébastien CORBEL, Yvonne AUTRET, Isabelle BONNEFOY, Alexandre DUBRAY, Louis KERNALEGUEN, Gwenole LE SOLLIEC, Benoit PIRIOU, Michel RANNOU, Éric REYX, Nagareta ROY, Hervé TRELLU.

Absents excusés :
Aurélie BODENNEC, Gwendal HERVE,

Absent :
Florian CROISSANT, Myriam LE BERRE,

Pouvoirs :
Aurélie BODENNEC donne procuration à Sébastien CORBEL
Gwendal HERVE donne procuration à Gwenole LE SOLLIEC

Secrétaire de séance :
Morgane COLLEOC.

DÉLIBÉRATION N° 2025-47 : AVIS DE LA COMMUNE DE LANDRÉVARZEC SUR LE PROJET DE RÉVISION DU SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE (SCOT) DE L'ODET

Rapporteur : Monsieur Sébastien CORBEL, Adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et des travaux.

Le Conseil municipal de Landrévarzec,

- Vu le dossier de révision du SCoT de l'Odet transmis par le SYMESCOTO, incluant :
  - Le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) ;
  - Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et son volet DAACL ;
  - Les annexes (diagnostic, évaluation environnementale, analyse de la consommation d'espaces) ;
- Considérant que le projet révisé intègre les objectifs nationaux et régionaux en matière de transition écologique, notamment via la réduction de 50% de l'artificialisation d'ici 2031 et la compatibilité avec le SRADDET Bretagne et le SDAGE Loire-Bretagne ;
  - Préserve les équilibres territoriaux en confortant le rôle des pôles de proximité comme Landrévarzec, tout en limitant la pression foncière sur les espaces agricoles et naturels ;
  - Renforce la résilience climatique par des mesures de prévention des risques (inondations, érosion côtière) et de développement des énergies renouvelables ;
- Considérant que le projet arrêté ne remet pas en cause les prérogatives communales en matière de PLU, tout en assurant une cohérence d'ensemble pour le territoire ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901060-20251219-202547-DE

- Regrette que la zone de Kerdalae classée 1AUi au PLU ne soit pas valorisée dans ce projet, et que la consommation foncière nécessaire à l'installation et au développement des activités agricoles ne soit pas sanctuarisée.

- Émet, sous ces réserves, un avis favorable sur le projet de révision du SCOT de l'Odet arrêté en juin 2025.

VOTE			
Votants : 17	Pour : 13	Abstention : 2	Contre : 2

Pour copie conforme
Le Maire,
Paul BOËDEC

MAIRIE DE LANDREVARZEC (Finistère)